



Ministère de l'Équipement, du Transport,
de la Logistique et de l'Eau



Royaume du Maroc



ACTIONS du MAROC pour un TRANSPORT DURABLE



2019 United Nations Climate Change Conference (COP25)
Madrid, Spain

Friday, 6 December 2019

Cadre réglementaire du DD au Maroc



- loi-cadre (n° 99-12) portant **Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable**

- L'intégration du développement durable dans les politiques publiques sectorielles et l'adoption d'une **stratégie nationale de développement durable**
- Plan d'Action de Développement Durable (PADD) pour le secteur des transports a été arrêté à l'horizon 2021
- Stratégie nationale d'efficacité énergétique et la libéralisation du secteur des énergies renouvelables visant à porter à 52% la part des ER à l'horizon 2030. **Actuellement on est à plus de 30%.**

Actions entreprises dans le secteurs des transports

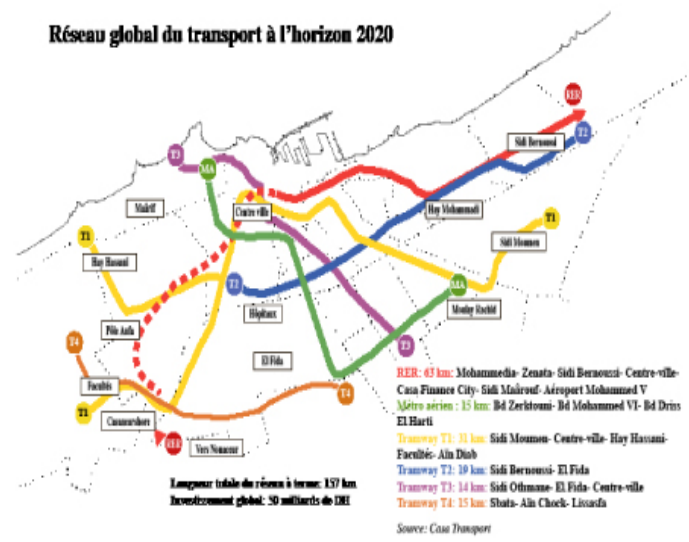
- 1. Gestion et promotion de la mobilité durable**
- 2. Amélioration des performances des véhicules**
- 3. Gestion des flux de marchandises**
- 4. Comportement des conducteurs**
- 5. Développement de l'infrastructure routière**
- 6. Promotion et développement du transport ferroviaire**
- 7. Développement des Ports et Transport Maritime**

Actions entreprises dans le secteurs des transports

1. Gestion et promotion de la mobilité durable

✓ Mise en place des Plans de Déplacements Urbains (PDU)

au niveau des grandes villes marocaines, privilégiant le développement du transport urbain en commun, la réduction du trafic de voitures particulières et le partage de la voirie (couloirs de bus BHNS, pistes cyclables,...) ;



1. Gestion et promotion de la mobilité durable

- ✓ **Initiative Mobilize Your City**, Lancée en 2017 dans 4 villes :
 - Promouvoir la planification de la mobilité urbaine
 - Sensibiliser les acteurs au niveau des villes à la problématique climatique, en liant la réalisation de quantification carbone des démarches de planification de la mobilité urbaine à l'obtention de financements climat
- ➔ **Nouvelle génération de PDU les Plans de Mobilité Urbaine Durable (PMUD), objet de cette initiative.**

Actions entreprises dans le secteurs des transports

1. Gestion et promotion de la mobilité durable

- ✓ **Réalisation du programme de tramway** : Quatre lignes de tramway sont actuellement en service au Maroc, deux à Rabat et deux à Casablanca, transportant plus de 60 millions de voyageurs par an.



- ✓ Ce programme connaît actuellement une extension des lignes existantes et est prévu d'être progressivement étendu aux autres agglomérations dépassant 500.000 habitants.

Actions entreprises dans le secteurs des transports

1. Gestion et promotion de la mobilité durable

✓ La Feuille de Route pour une Mobilité Durable

a été élaborée en collaboration avec la GIZ et du Paris Process on Mobility and Climate (PPMC). Elle a pour objectif de faire émerger une vision partagée d'une mobilité des personnes et des biens qui donne accès aux opportunités économiques et sociales, qui est abordable, efficace et économe en énergie, faible en émissions et respectueuse de l'environnement et de la population.



Actions entreprises dans le secteurs des transports

1. Gestion et promotion de la mobilité durable

✓ **La Feuille de Route pour une Mobilité Durable** présente des propositions s'articulant autour des axes suivants :

- Transformation urbaine synergétique
- Energie bas carbone ;
- Optimisation de l'efficacité des modes et des systèmes ;
- Défragmenter et raccourcir les chaînes logistiques ;
- Réduire les déplacements non-nécessaires ;
- Solutions adaptées au monde rural ;
- Adaptation des infrastructures ;
- Outils règlementaires et financiers ;
- Sécurité routière



Actions entreprises dans le secteurs des transports

2. Amélioration des performances des véhicules

- ✓ **Renouvellement du parc des transports routiers** en instituant des primes à la casse et au renouvellement des véhicules de transport routier de marchandises ayant au moins 15 ans d'âge et l'élargissement de ce programme pour l'ensemble des véhicules de transport routier.
- ✓ Cette opération a permis d'atténuer les émissions de CO₂ à hauteur de près 3 Mtonnes depuis 2007 jusqu'à 2015.



Actions entreprises dans le secteurs des transports

2. Amélioration des performances des véhicules

- ✓ **Renforcement du contrôle technique des véhicules** qui a permis l'amélioration de l'état mécanique des véhicules, sachant qu'un mauvais entretien peut se traduire par des niveaux de consommation du carburant de 2 à 5 fois plus élevés.
- ✓ un programme de mise à niveau du contrôle technique des véhicules a été mis en œuvre, en obligeant les centres de visites techniques de s'équiper d'opacimètres et d'analyseurs de CO.



2. Amélioration des performances des véhicules

- ✓ **Adoption d'une norme de dépollution « Euro IV »** pour l'homologation des véhicules neufs depuis 2011, traduite par une réduction substantielle de la consommation des carburants et par une amélioration de la qualité de l'air.
- ✓ Cette mesure a permis de réduire les émissions de CO2 durant les cinq dernières années d'environ 24 MTonnes.
➔ Le Maroc passera à la Norme Euro VI-b à l'horizon 2023.
- ✓ **Limitation de l'âge des véhicules importés à 5 ans** : cette mesure a permis une baisse des émissions de CO2 sur la période 2011-2015 de l'ordre de 59 MTonnes.

Actions entreprises dans le secteurs des transports

2. Amélioration des performances des véhicules

- ✓ **Exonération des voitures électriques et hybrides de la vignette** : Cette exonération fait partie des mesures prises par le Maroc pour encourager les véhicules propres, dont on peut citer le projet d'équipement des autoroutes marocaines de bornes de recharge et la baisse des droits de douane à 2,5% à l'importation de ce type de véhicules

Le futur barème de la vignette auto

Catégorie de véhicule	Puissance fiscale			
	inférieure à 8 CV	de 8 à 10 CV	de 11 à 14 CV	égale ou supérieure à 15 CV
Véhicules à essence	400	700	3.200	8.500
Véhicules à moteur gasoil	750	1.550	6.200	20.500

En dirhams

Source: PLF 2019



2. Amélioration des performances des véhicules

- ✓ **Implantation d'un écosystème de transport électrique** : le Maroc avec un constructeur ont conclu, en 2018, un Protocole d'accord pour l'implantation d'un écosystème de transport électrique qui porte sur les solutions de transport électrique (véhicules électriques de tourisme, bus et camions électriques), le Skyrail et les batteries, permettant de résoudre les problématiques liées à la pollution et au trafic routier.
- ✓ A travers ce partenariat, le Maroc s'associe à un acteur pionnier de la mobilité électrique et intègre, pour la 1^{ère} fois en Afrique, la filière du transport électrique dont la production sera destinée tant à l'export qu'au marché local.



Actions entreprises dans le secteurs des transports

3. Gestion des flux de marchandises

- ✓ **Mise en place d'une stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique** visant la création des plateformes logistiques multi-flux qui permettront d'optimiser les



flux de marchandises, de façon à minimiser la consommation en produits pétroliers. Une forte réduction des émissions de CO2 liées au transport de marchandises, estimée à 35% à l'horizon de 2020, est attendue grâce à cette stratégie.

3. Gestion des flux de marchandises

- ✓ **Adoption de la charte « Moroccan Green Logistics »** dont la réduction de l'empreinte carbone est en fait l'une des majeures préoccupations



3. Gestion des flux de marchandises

- ✓ **Mise en œuvre du Projet GEF-Transport** «Intégration du changement climatique dans la stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique et dans la mise en œuvre des plateformes logistiques intégrées», en partenariat avec le PNUD



**GEF
TRANSPORT**

4. Comportement des conducteurs

- ✓ **Adoption du principe de l'éco-conduite** au sein des programmes de formation à la conduite professionnelle initiale et continue, visant le perfectionnement d'une conduite rationnelle, sûre et économique.



Actions entreprises dans le secteurs des transports

5. Développement de l'infrastructure routière

- ✓ **Développement des liaisons autoroutières et routières express** à travers le pays fluidifiant les flux et facilitant la mobilité ;



- ✓ **Définition et réalisation d'un programme de voies d'évitement et de rocales** permettant d'annuler les effets négatifs de la circulation sur le réseau interurbain.

Actions entreprises dans le secteurs des transports

6. Promotion et développement du transport ferroviaire

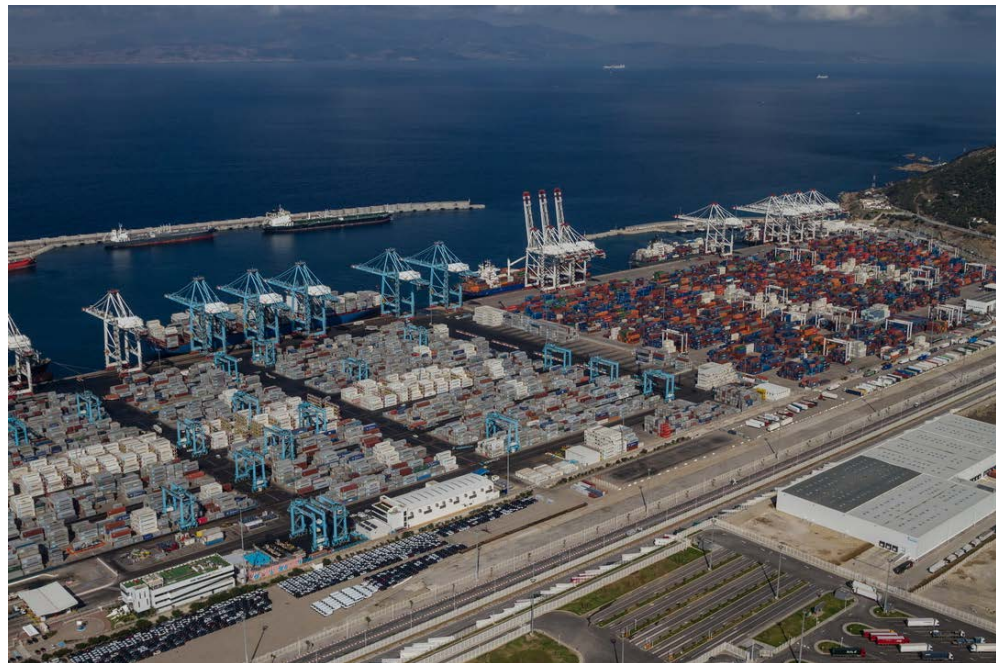
- ✓ **Développement du transport ferroviaire** : Programme LGV de 1500 km à l'horizon 2040 dont 200 km est déjà en service



sur l'axe Tanger-Casablanca, avec un potentiel de réduction des GES de 210 000t/an de CO₂ et 800 000 t/an.

7. Développement des Ports et Transport Maritime

- ✓ **Certification du Port Tanger-Med**, en décembre 2015, à la norme ISO 14001, relative au système de management environnemental, pour son activité « Accueil des navires et services associés ».



**MERCI
DE
VOTRE ATTENTION**